



## Pension alimentaire versée partiellement

Par **cometa**, le **01/03/2009** à **15:16**

Un premier jugement fixait à 150€ la pension alimentaire que mon mari devait me verser pour mon fils qui vit avec moi. La cour d'appel a passé ce montant à 450€, mais mon mari qui a des difficultés financières continue de verser uniquement 150€. Si je ne demande pas une saisie arrêt sur salaire maintenant auprès de l'employeur de mon mari, est-ce que par la suite je pourrai récupérer tout de même les 300€ mensuel qui ne m'ont pas été versé en tant et en heure où cette arriéré sera perdu ?